

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 6 juin 2024

n° 145 / Site Marseille St Charles / FDS salle des Actes/ 14h00

sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation

approuvé par la CFVU du 8 juillet 2024

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE (pouvoir), Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER (pouvoir), Jean-Manuel RAIMUNDO, Michel RUQUET (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA (pouvoir), Anaïs SAINT JONSSON (absente).

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)
Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)
Pouvoir = Anastasia AUBERT (suppl : Youssouf BERTE)
Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)
Pouvoir = Marnie BOCAGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)
Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)
Absent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)
Présent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)
Présent = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)
Présente = Charlie HALLART (suppl : Camille BAGNOL)
Absent = Matt JAMIS (suppl : Clara ROPPENNECK)
Pouvoir = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)
Pouvoir = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)
Absente = Yvana TARDIF (suppl : Théo BOLE-BESANCON)
Absente = Amandine VELLA (suppl : Hugo HALLER)
Pouvoir = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE (pouvoir), Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **32**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Patrice BONNET, Christelle CAMMAN, Véronique CHARRASSE, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Sophie FAYET, Stéphanie GOLDIE, Annie GUILLERM, Djamal HABET, Anne-Gaëlle JOYAUX, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Pascal RATHELOT, Julie SOUHAMI.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD (excusée), Éric VALÉRIO (excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Actualités

II- Présentation

- Projet étudiant financé par le FSDIE Projets

III- Procès-verbal

- Séances du 07/05/2024 et du 16/05/2024

IV- Formation/Pédagogie

1) Calendriers pédagogiques des composantes pour 2024/2025 (vague 2)

2) Maquettes de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 3)

3) Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2024/2025 (vague 3)

4) Révision de la tarification des frais de VAE à compter de 2023/2024

5) Révision des cadrages des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2024/2025 : licence (L), master (M), licence professionnelle (LP), licence accès santé (L.AS)

V- Vie étudiante

- Examen des avis de la commission *ad hoc* FSDIE Projets du 23/05/2024

VI- Questions diverses



La VP Formation ouvre la séance à 14h12 après avoir constaté le quorum.



I- Actualités

1) Calendrier des CFVU fin 2024

La VP Formation rappelle le calendrier des CFVU à venir en indiquant l'ajout de deux séances exceptionnelles :

- Jeudi 20 juin 2024 : 14h00/ Visio (séance exceptionnelle pour les maquettes de l'offre de formation 2024)

- Lundi 08 juillet 2024 : 14h00 / Aix-IUT Amphi EST

- Jeudi 18 juillet 2024 : 14h00 / Visio (séance exceptionnelle pour M3C)

- Jeudi 19 septembre 2024 : 14h00 / Aix-IUT Amphi

- Jeudi 10 octobre 2024 : 14h00 / Marseille-St Jérôme (site marseillais choisi par les membres pour remplacer celui de St Charles en travaux)

- Jeudi 07 novembre 2024 : 14h00 / Visio (en raison des congés automne jusqu'au 03/11 et pont du 11/11)

- Jeudi 05 décembre 2024 : 14h00 / Marseille-Pharo Amphi Touze

2) Calendrier Mon Master : Phase complémentaire 2024

La VP Formation annonce que la phase complémentaire, mise en œuvre pour la première fois depuis l'ouverture de la plateforme en 2023, est assez courte et elle indique que les commissions de recrutement devront se réunir en conséquence.

- Lundi 24 juin 2024 : fin de la phase d'admission principale pour les étudiants,

- Du mardi 25 au dimanche 30 juin 2024 : dépôt des vœux pour les étudiants,

- Du lundi 1er au vendredi 12 juillet 2024 : examens des candidatures par les commissions de recrutement. Les fichiers de classement devront être téléversés au plus tard le 12 juillet,

- Du lundi 15 au mercredi 31 juillet 2024 : phase d'admission complémentaire pour les étudiants,

- Dimanche 15 septembre 2024 : fin de la gestion des désistements sur la plateforme.

La VP Formation rappelle les informations transmises par courriel aux directions de composantes au début du mois de juin :

« Les formations seront automatiquement paramétrées pour la phase complémentaire :

- si le nombre de places offertes, dite capacité d'offre limitée (COL), est inférieure ou égale à 40 places, les formations classiques (hors alternance) avec au moins 5 places disponibles,
- si la COL est supérieure ou égale à 40 places, les formations classiques (hors alternance) avec au moins 10% de places disponibles,
- pour les formations en alternance, au moins 1 place disponible.

Le calcul des places disponibles se fait de la manière suivante :

- formation classique : COL - (candidatures acceptées définitivement + acceptées provisoirement + en attente de réponse + listes d'attente)
- formation en alternance : idem + (en attente de contrat, contrat déposé, contrat rejeté et contrat validé)
- Pour les formations non paramétrables automatiquement, il y a la possibilité de les déclarer d'une façon volontaire. Seule la personne ayant le profil "administrateur" au sein de la composante pourra les paramétrer. »

II- Présentation

• Projet étudiant financé par le FSDIE Projets

Association : IMAGE

Composante de rattachement / formation : IUT Marseille St-Jérôme / Bachelor de technologie (BUT) « Génie électrique et informatique industrielle » GEII

Événement : 18^{ème} édition du tournoi national de robotique, les 25 et 26 mai 2024 à Milhaud (30)

La VP Formation laisse la parole à Arthur Mondillo venu présenter le projet et les résultats, en qualité de représentant de l'équipe étudiante et participant au concours.

A. Mondillo, étudiant de première année de BUT GEII, résume le cahier des charges institué pour le concours qui proposait plusieurs modalités de démonstrations.

Les étudiants compétitionnaient pour :

- La Formule 1 : les robots Formule 1 sont capables de suivre une ligne sans aucun contrôle. Ils représentent les véhicules de demain, l'objectif du concours étant d'être les plus rapides.
- Le labyrinthe : les prototypes doivent trouver le chemin vers la sortie en un minimum de temps.

Il a apporté les quatre véhicules miniatures que l'équipe a mis au point pour les épreuves. La subvention du FSDIE a permis l'achat de pièces détachées.

A la suite de sa démonstration en vidéo, il explique qu'ils sont arrivés quatrième. Il souhaite reconcourir l'année prochaine en améliorant les performances des engins.

Il a ainsi démontré que dès la première année de BUT GEII, les étudiants sont capables de construire un prototype grâce aux compétences développées en cours pratiques appuyées par les connaissances théoriques. Il a relevé l'intérêt des salles de labo mises à disposition des étudiants sur le site de St-Jérôme.

La présentation de l'étudiant est saluée par une salve d'applaudissements et **la VP Formation** dit être impressionnée par les connaissances et les techniques mobilisées par un étudiant de première année. Elle apprécie particulièrement son engouement communicatif et cette volonté de performer.

Elle l'interroge sur ses projets professionnels. **A. Mondillo** répond qu'il s'orientera certainement vers les métiers d'ingénieur, voire même dans le domaine musical.

III- Procès-verbaux

• Séances des 7 et 16 mai 2024

Des demandes de reformulation ont été adressées préalablement, avant la séance, par J. Lefèvre, N. Mesli et G. Molina concernant leur intervention. Les modifications ont été apportées.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances des 7 et 16 mai 2024.

IV- Formation/Pédagogie

1) Calendriers pédagogiques des composantes, pour 2024/2025 (vague 2)

La VP Formation indique que le calendrier d'ALLSH sera examiné ultérieurement afin de vérifier la cohérence des périodes d'examens avec la disponibilité des locaux sur le site d'Aix-Schuman.

Les calendriers présentés ce jour respectent le cadrage fixé, à noter que le vote du calendrier du service universitaire des langues (SUL) est anticipé car le conseil de gestion se déroulera le 11 juillet 2024.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les calendriers pédagogiques des composantes et service commun, pour 2024/2025 (vague 2)

EJCAM, IAE, OSU Pythéas et le SUL.

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Maquettes de l'offre de formation 2024 proposées par les composantes (Vague 3)

C. Pellegrino explique que les points de réglementation ont été contrôlés et qu'une composante présente sa maquette d'enseignement avant le conseil d'UFR : FEG le 14/06/2024.

Il indique qu'il s'agit de la poursuite des transformations, notamment pour la composante Pharma avec la refonte des études en sciences pharmaceutiques relativement à la quatrième année pour 2024/2025. De même, Polytech modélise la quatrième année du cycle ingénieur dans le cadre du renouvellement de l'accréditation des diplômes d'ingénieur. Des modifications mineures des maquettes sont à noter pour les autres composantes.

La VP Formation annonce que tous les parcours d'ALLSH seront examinés sur une seule séance de CFVU, à ce jour il reste des éléments mutualisés qui font l'objet d'une relecture entre la DIRFOR et la composante.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les maquettes d'enseignement de la nouvelle offre de formation 2024 proposées par les composantes (vague 3)

FDSP (complément vagues 1 et 2) ; FEG (complément vagues 1 et 2) ; PHARMA ; POLYTECH et SMPM (complément vague 2).

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

La VP Formation propose d'inverser l'ordre des points mis au vote afin de laisser le temps à la directrice du service de formation professionnelle (For'Pro) d'arriver pour présenter les thématiques afférentes à son service.

3) Révision des cadrages des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) : licence (L), master (M), licence professionnelle (LP) et licence accès santé (L.AS), pour 2024/2025

La VP Formation indique que des crédits sont dorénavant prévus pour les stages facultatifs dans les trois diplômes (L, M, LP) et des précisions devaient être apportées relativement à la validation d'éléments dans le cadrage L.AS :

- Cadrage M3C licence : au paragraphe 2.B)e) Absence de note éliminatoire, suppression de la référence à la validation du semestre.

- Cadrage M3C licence, licence professionnelle et master : au paragraphe 5. Stages facultatifs, « doivent faire l'objet d'une validation créditée sous la forme d'une UE supplémentaire ».

- Cadrage licence accès santé : des formulations sont reprises principalement dans les chapitres suivants :

- 1.C)a) Principes de validation des enseignements crédités
- 1.C)b) Détermination de la mention obtenue au diplôme
- 2.B)a) Validation de l'UE et du regroupement cohérent d'UE
- 2.B)b) Validation du semestre et de l'année

M-C Mirtillo demande si les grilles d'évaluation des entreprises sont recevables pour la notation, **la VP Formation** répond que cette évaluation n'est pas généralisable à toutes les formations.

N. Mesli suggère de préciser le nombre de crédits. **La VP Formation** préconise de laisser aux composantes une certaine souplesse.

J-M Brezun s'interroge sur la possibilité de choisir entre un bonus ou une UE supplémentaire en fonction de la durée du stage et des missions afin de valoriser les acquis. En effet, à la FDS, le stage est listé dans les bonus.

C. Pellegrino répond que c'est une particularité de la faculté des sciences dans le niveau 2 des M3C, et que cela leur laisse effectivement le choix.

La VP Formation encourage les crédits surnuméraires qui sont automatiquement inscrits dans le supplément au diplôme.

J. Lefèvre souhaite une précision sur la validation ou non d'un BCC qui frôle la moyenne. **La VP Formation** explique que pour atténuer la rigueur de la non-compensation verticale (la compensation s'effectue entre les BCC jumeaux des semestres pair et impair d'une même année), il a été autorisé qu'un BCC annuel soit en dessous de la moyenne, moyenne qui ne devrait pas être affichée puisque la notion de rang doit primer (la moyenne sera donnée à titre indicatif).

F. Bonnetain souhaite revenir sur le texte relatif à la L.AS, chapitre 2.B)b), car il y a rupture d'égalité dans la phrase : « *La moyenne du semestre est donnée à l'étudiant à titre purement informatif, au choix de la composante précisé dans les M3C niveau 2* »

La VP Formation confirme qu'il faut supprimer le complément de phrase « *au choix de la composante précisé dans les M3C niveau 2* ».

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) : licence (L), master (M), licence professionnelle (LP) et de la licence accès santé (L.AS), pour 2024/2025.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

4) Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2024/2025 (vague 3)

La VP Formation laisse la parole à la directrice du service de formation professionnel.

C. Bauer annonce que cette troisième vague sera la dernière et détaille les tarifs par composante :

- **ALLSH** : Le volume d'heures théoriques a évolué mais les tarifs horaires n'ont pas été modifiés.
- **FDSP** : Sous réserve du vote en CUFR du 13 juin.
Il s'agit de réévaluation du volume horaire suite aux modifications des maquettes.
- **EJCAM** : Il est question d'un renouvellement d'offre de formation dans sa quasi-totalité sans modification du coût horaire.
- **IEP** : L'institut représente ses tarifs car des coquilles s'étaient glissées lors de la première vague. Le coût globalisé a été maintenu.
- **IUT** : La composante a apporté des corrections dans la maquette de la LP « Optique professionnelle ».
- **PHARMA** : Tarification revue pour la LP « Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation » suite à un complément
- **FDS, IAE, SMPM** : Pas de remarque particulière.

La VP Formation met au vote les tableaux des tarifs pour 2024/2025.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux tarifs de formation continue des diplômes nationaux, pour 2024/2025 (Vague 3)

ALLSH ; EJCAM ; FDS ; FDSP (complément vagues 1 et 2) ; IAE ; IEP (complément vague 1) ; IUT (complément vagues 1 et 2) ; PHARMA (complément vague 2) ; SMPM (complément vague 2).

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

5) Révision de la tarification des frais de VAE à compter de 2023/2024

La VP Formation a demandé à la For'Pro une présentation de la réforme de la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui entraîne un ajustement des tarifs examinés en CFVU le 09/03/ 2023 et votés en CA le 16/03/2023.

C. Bauer explique qu'un accès simplifié à la VAE est mis en place via « France VAE » pour les personnes ayant un statut de salarié du privé, demandeur d'emploi (indemnisé ou non), aidant familial ou bénévole.

A ce jour, environ 200 certifications professionnelles sont répertoriées, avec une prise en charge qui devrait s'effectuer sur la base d'un montant forfaitaire dans la limite de 3000 € et l'instauration d'un reste à charge de 100 € pour les salariés qui souhaitent financer une formation par le compte personnel de formation (CPF).

Elle annonce que la grande nouveauté apportée par la réforme est la création d'un service public dédié à la VAE. L'objectif étant d'orienter et d'accompagner toute personne souhaitant se renseigner ou candidater à la VAE. Notamment, pour le dépôt de la demande de recevabilité, le choix de l'architecte accompagnateur de parcours (référencés sur la plateforme), la demande de financement et le dépôt du dossier de validation.

Elle ajoute qu'AMU devra se positionner sur le choix de devenir architecte accompagnateur ou uniquement centre de formation.

Au vu du décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles, la révision de la tarification de la VAE individuelle s'impose.

La For'Pro propose d'inclure dans le montant globalisé de la tarification VAE les 180 € correspondant à l'instruction de la demande, à l'aide au montage du dossier et aux frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE et du diplôme national. En effet, avec le ticket modérateur de 100 € à la charge du candidat, il convient que les frais de dossiers soient intégrés dans le montant pris en charge par l'organisme payeur.

Cette présentation des tarifs de la VAE individuelle sera alors harmonisée avec celle de la tarification de la formation continue.

Rappel des éléments votés en 2023 : Avis CFVU du 09/03/2023 et approbation du CA du 16/03/2023 :

Instruction de la demande et aide au montage du dossier	180 €		
Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1200 € (20 heures)		
Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	DUT / LICENCE	MASTER/INGENIEUR	DOCTORAT
	1170 €	1243 €	2280 €

Proposition soumise à l'avis de la CFVU du 06/06/2024 et à l'approbation du CA du 16/07/2024 :

Les frais d'instruction de dossier sont intégrés dans le montant global, à noter que le diplôme d'ingénieur est dissocié du cycle 2 suite à la réglementation en vigueur (1601 €+180 €).

Accompagnement méthodologique (facultatif)	Forfait 1200 € (20 heures)			
Montant globalisé Frais d'expertise et d'organisation du jury de VAE	BUT / LICENCE	MASTER	INGENIEUR	DOCTORAT
	1350 €	1423 €	1781 €	2460 €

I. de Poncins s'interroge sur le restant à charge du candidat. **C. Bauer** répond que les 100 € vont à des organismes comme l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF). Elle précise que des aides complémentaires peuvent couvrir cette cotisation, notamment pour les demandeurs d'emplois.

La VP Formation précise qu'AMU n'est pas compétitive malgré l'accompagnement qu'elle effectue déjà en formation professionnelle. L'université réfléchit aux VAE collectives sous forme de consortium d'établissements, ce qui offrirait une visibilité de l'enseignement supérieur public qui n'a pas été associé à la démarche alors que le niveau des programmes et la qualité d'enseignement sont supérieurs aux établissements privés.

C. Bauer rappelle que le CPF a été salué par l'Union européenne pour son articulation de la formation en France. Ce dispositif est un facteur de développement pour le repositionnement sur les métiers en devenir.

F. Desrués s'interroge sur la gestion de la formation pour l'obtention d'un diplôme parmi tous les blocs de connaissances et de compétences (BCC) qui seront à la carte.

C. Bauer explique que l'accompagnement reste le même : après avoir déterminé des blocs capitalisables dans le parcours du candidat, il sera question ensuite de proposer des sessions de BCC disponibles et de définir la durée de sa formation afin de réduire l'obsolescence des contenus des enseignements selon les spécificités attendues par les entreprises.

La VP Formation rappelle que les réformes de l'enseignement visent une montée en compétences, mais la mise en application est déplorable, car sans concertation avec les acteurs du terrain.

Elle propose au vote le tableau des VAE et le montant des frais de dossier des demandes d'acquis professionnels (290 €).

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux tarifs de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et des acquis professionnels (VAP), à compter de 2023/2024.

(Annexes 5a-b du présent procès-verbal)

V- Vie étudiante

• **Avis de la commission ad hoc FSDIE Projets du 23 mai 2024**

Après avoir énoncé le nombre de dossiers par thématique, **N. Mascret** indique que 19 dossiers ont été retenus lors de cette commission dont le montant global des subventions accordées s'élève à 74 675,02 € (66 298,53 € + 8 376,49 € sur l'enveloppe « programme d'engagement étudiant IDéAL – Amidex »).

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et montant dédié aux projets étudiants suite aux avis de la Commission ad hoc FSDIE Projets réunie le 23 mai 2024.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

VI- Questions diverses

- **Réforme de la formation des enseignants des premier et second degrés**

La VP Formation informe que les universités devront proposer dès la rentrée 2024 des « modules complémentaires » qui permettront aux étudiants de troisième année de licence de préparer le concours de recrutement qui aura lieu en mai 2025. De plus, pour la rentrée 2025, l'Inspé devra revoir sa nouvelle licence, qui ouvre en septembre 2024 à Marseille, dédiée au professorat des écoles sachant qu'aucun texte officiel n'est paru à ce jour.

J. Lefevre signale que des motions ont été signées par des CA et CFVU d'universités du nord-ouest de Paris relativement à cette réforme. Celle-ci va de nouveau impacter l'offre de formation, surcharger les enseignants et nuire à leurs conditions de travail. Seule la mobilisation de toutes les universités permettra d'obtenir *a minima* le report de la réforme. **J. Lefevre** souhaiterait donc également le vote d'une motion d'opposition.

La VP Formation considère qu'il est effectivement difficile de travailler sereinement dans un calendrier aussi contraint. Cependant, les composantes concernées par cette réforme vont tout de même commencer à travailler.

La VP Formation ajoute que les réseaux des VP CFVU et Présidents d'universités permettent de faire remonter au MESR leurs préoccupations concernant le déploiement et le contenu de cette réforme avec l'idée de favoriser la réussite et la poursuite d'études des étudiants et la place de l'université dans la formation des enseignants. **La VP Formation** préfère cette voie à l'adoption d'une motion par la CFVU.

P. Bonnet confirme que la perspective des établissements est de défendre le statut d'enseignant et la formation universitaire. AMU dispose de leviers avec la mise en place d'UE professionnelles « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » qui peuvent être déployées grâce aux ressources du projet AMPIRIC (programme d'investissements France 2030). Le financement permet notamment de développer des travaux de recherche innovants pour mieux appréhender l'évolution de la formation initiale et continue des enseignants.

La VP Formation précise qu'un groupe de travail avec les composantes va être mis en place, encouragé par le Président Berton, attaché à cette position de la formation universitaire pour les enseignants de l'éducation nationale.



L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 16h25.



La Vice-présidente formation
Sophie de Cacqueray



